

# DÉPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

## BRIANÇONNET

### AU CONSEIL MUNICIPAL du 10 avril 2015

**Membres du Conseil présents à cette séance :** OGEZ Ismaël, HENRI Nicolas, TABA Jean-Claude, MENGAUD Louis, SCHNEIDER-MARTIN Marielle, SEGHI Martine, CARLIN Raymond.

Absents représentés : Mme Giraud Laury par Mme Seghi Martine, Mme Saint Martin Delphine par M. Ismaël Ogez, M. Giovanelli Jean Pierre par M. Henri Nicolas et M. Sorsana Henri par M. Carlin Raymond.

Secrétaire de séance : M. Henri Nicolas

\* \* \* \* \*

Présentation au public présent ainsi qu'à l'assemblée délibérante par M. le Maire de Nicolas et Maeva, stagiaires du PNR et nouveaux habitants de la Commune, qui vont travailler sur un projet « Estéron ». Projet qui comprend des groupes de travail ouverts tels que des ateliers participatifs de cartographie.

Approbation du compte rendu du 25/03/2015 avec réserve de Mme Schneider concernant le Fonds de Solidarité Locale 2016 qui serait à réserver pour un projet d'aménagement du Prignolet suite au vote à l'unanimité de la demande de FSL 2015 visant à aménager la Mairie (accessibilité des locaux).

Il a été indiqué par M. le Maire qu'aucun projet nouveau, entrant dans le cadre de cette subvention, n'a été présenté à l'assemblée et que de nouvelles priorités peuvent apparaître en cours d'année. M. Taba souligne que La Sagne pourrait également bénéficier de ce fond Rappel de M. Henri : la municipalité a obtenu en 2014 la prise en charge à 80% par la Région de l'aménagement du lavoir du Prignolet avec l'installation de WC public. Projet budgétisé qui est toujours en attente de réalisation faute de consensus trouvé avec la population du hameau.

Rajout de délibérations à l'ordre du jour : la n°10 demande de subvention à l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'aménagement de l'Auberge Le Chanan et la n°11 Délégations consenties au Maire suite à la nouvelle loi du 29/12/2014.

\* \* \* \* \*

#### **Délibérations et votes pour :**

Tous les éléments concernant les comptes de la Commune sont consultables à la Mairie de Briançonnet. Une réunion préparatoire aux budgets s'est tenue avec les membres de la commission budget et Mme Pierrisnard Isabelle le 27 mars 2015.

#### **1. Les taxes locales.**

Compte tenu des modifications consécutives à la suppression de la Taxe Professionnelle compensée par la C.F.E. (Cotisation Foncière des Entreprises), sont proposés les taux suivants qui sont identiques à ceux des années précédentes. A savoir :

- taxe d'Habitation	<b>6.80 %</b>
- taxe Foncier bâti	<b>4,53 %</b>
- taxe Foncier non bâti	<b>24.12 %</b>

Le tout pour un produit de 31 140 €

Taux acceptés à l'unanimité par 11 voix pour.

## 2. Approbation des comptes de gestion 2014 du trésor public :

Le Conseil Municipal : après s'être fait présenter les budgets primitifs pour chacun des budgets concernés pour l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013

Accepte à l'**unanimité** les Comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2014.

## 3. Approbation des Comptes Administratifs de la Commune.

Monsieur Le Maire ne pouvant prendre part à la délibération se retire de la salle.

Budget	Résultat total cumulé	
	Dépenses	Recettes
Principal Commune	725 496.81 €	777 524.15 €
Eau-assainissement	216 789.55	310 336.82 €
CCAS	1 806.81 €	4 010.23 €

Le budget principal est passé en recette de 589 058.39 € en 2013 à 777 524.15 € en 2014 pour assumer l'investissement et le fonctionnement sans emprunt pour la Commune. Il s'avère excédentaire comme les budgets annexes.

Le budget Eau-Assainissement laisse apparaître un solde d'exécution cumulé de 93 547.27€ qui comprend un reste à réaliser sur les travaux de la Clape qui sera budgétisé sur l'exercice de 2015.

Le CCAS voit ses recettes atteindre 4010.23 € grâce aux nombreux dons suite à la mise à disposition de la salle polyvalente.

Il est souligné par M. Henri l'importance du travail fourni par Mme Pierrisnard pour la réalisation de ce conseil municipal dans les délais impartis. Rappelons qu'en 2014, les budgets avaient été votés le 26 avril alors que cette année l'échéance est fixée au 15 avril malgré la tenue des élections départementales.

Acceptée à l'unanimité des 10 voix exprimées.

## 4. 5. 6. Délibérations affectation des résultats.

Résultat de clôture de l'exercice 2014 :

Budget	Affectations	
	Fonctionnement	Investissement
Principal Commune	52 027.34 €	33 568.37 €
Eau-assainissement	20 292.25 €	0 €
CCAS	2203.42€	

Acceptées à l'unanimité

## 7. Le Budget Commune -

Budget	Mouvements réels Fonctionnement		Mouvements réels Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Principal Commune	379 229.04 €	379 229.04 €	652 484.70 €	652 484.70 €

Les charges en personnel impactent de manière significative le budget de fonctionnement d'environ 143 000 €. Il est envisagé pour 2016, dans un souci de rigueur et d'équilibre budgétaire, de ne pas remplacer les postes de MM. Printemps et Fabre suite à leurs départs. Du côté des recettes la DGF se maintient avec 54 566 € tout comme les revenus des immeubles 52 000 € et la fiscalité reversée 36 200 €.

En investissement : les intempéries de 2014 nous imposent une dépense de 262 500 € pour la remise en état et la sécurisation de la voirie. Mme Schneider indiqua d'une part qu'il avait été décidé en réunion préparatoire de ramener ce montant à 190 000 € en retirant la réfection de la route de La Loubre. Le manque d'éléments fournis pour la préparation du budget principal notamment le détail de la totalité des subventions à demander sur l'ensemble des projets envisagés sur l'année 2015. D'autre part, elle précise qu'il n'a pas été fourni le détail des années antérieures. M. le Maire indiqua que l'on ne pouvait pas réaliser une partie de ce qui avait été déclaré en intempérie sous peine de se voir refuser la subvention attribuée. Suite à la réunion préparatoire, il a été indiqué aux conseiller(e)s qu'un autre point comptabilité 2015 pouvait se tenir à leur demande. M. Henri précisa qu'il a été distribué en avril 2014 les éléments constitutifs des 4 budgets antérieurs.

Les travaux de rénovation de l'auberge communale ne prennent en compte, pour cet exercice, que les factures de l'avant-projet et le règlement d'une première phase de Maitrise d'œuvre.

17 000 € sont affectées aux fêtes et cérémonies afin de palier à une éventuelle baisse des subventions culturelles Départementales.

L'investissement nécessitera cette année un emprunt de 200 000 € tout en sachant que la Commune retrouve sa capacité d'emprunt suite à la fin du remboursement de trois des sept emprunts contractés par les anciennes municipalités.

Accepté avec 1 voix contre, Mme Schneider-Martin Marielle, et 10 voix pour.

## 8. Le Budget Eau et Assainissement.

Budget	Mouvements réels Fonctionnement		Mouvements réels Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Eau-assainissement	62 134.01 €	62 134.01 €	398 493.52 €	398 493.52 €

Le fonctionnement continue, dans les mêmes proportions que les années passées à participer à l'entretien courant des réseaux (y compris le pompage des boues pour épandage) et aux paiements des redevances.

La remise en état de la fosse de Briançonnet, première phase du projet d'extension des réseaux d'assainissement, ainsi que la pose de compteurs avec télémétrie pour permettre une meilleure réactivité en cas de fuite et une optimisation de nos ouvrages sont les 2 projets pour 2015.

Les subventions des nombreux partenaires (CG06, région PACA, Agence de l'Eau) et les reports d'excédent permettent la réalisation de ces projets sans emprunt.

Accepté à l'unanimité

## 9. Le Budget CCAS

Budget	Mouvements réels Fonctionnement		Mouvements réels Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
CCAS	3 203.42 €	3 203.42 €		

Mme Seghi Martine réaffirme les priorités du CCAS qui sont l'aide aux administrés en difficulté et l'organisation d'événements comme le Noël des enfants de la commune suivi des paniers des anciens.

Accepté à l'unanimité.

## 10. Demande de subvention à l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'aménagement de l'Auberge Le Chanan

Il y a lieu d'entreprendre des travaux pour la mise en conformité avant la réouverture la plus rapide souhaitée pour permettre à la commune de redémarrer une économie dès 2016.

Le budget communal n'étant pas en capacité d'assumer de telles dépenses, Monsieur le Maire demande l'autorisation de solliciter les subventions aux taux les plus élevés possible auprès de l'Etat (éventuellement au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – D.E.T.R.). En parallèle, de solliciter le Conseil Général des Alpes Maritimes et si possible la Région PACA pour des subventions pouvant aller jusqu'à 80% du montant H.T. des travaux envisagés.

Monsieur le Maire demande de pouvoir contracter le ou les emprunts qui seront équivalents à l'autofinancement communal devant en résulter auprès d'un établissement financier spécialisé.

Mme Schneider donne un accord de principe sur une part à 20% en charge pour la Commune mais estime l'évaluation par les archi-partenaires du coût des travaux trop élevé et la dépense trop importante pour notre budget.

L'estimation en question atteint 1 200 000 € TTC.

M. Henri indique qu'il ne s'agit que d'un avant-projet, une base de travail qui est le fruit du travail de la commission urbanisme. Le montant de ces estimations a d'ailleurs été approuvé par M. Giovanelli membre de la dite commission et architecte de profession.

M. le Maire précise que cette opération permettra un retour sur investissement bénéfique pour la Commune. Il précise également que la réunion avec les services de la CAPG prévue initialement le jeudi 09 avril 2015 sera reportée au plus tôt afin de connaître les modalités d'une éventuelle délégation de maîtrise d'ouvrage ou d'une prise en charge de la maîtrise d'œuvre : promesse de campagne du candidat aux départementales, actuel Président de la CAPG, M. Viaud Jérôme.

Acceptée à l'unanimité.

## 11. Délégations consenties au Maire suite à la nouvelle loi du 29/12/2014

Cette délibération reprend les délégations accordées en 2014 suite aux élections municipales. Le point n°4 permet au Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget afin de permettre les régularisations en attente.

Acceptée à l'unanimité

\* \* \* \* \*

## Divers

- ✓ L'épicerie de Briançonnet est fermée depuis le 31 mars dernier. M. Renaldo André est dans l'attente d'un repreneur.
- ✓ Subventions aux associations : le budget 2015 prévoit 5 000 € dont 1000 € au CCAS. La répartition des 4 000 € restants se fera en septembre afin de pouvoir disposer des bilans.
- ✓ Création du site internet : la mise en ligne officielle est prévue pour la semaine 16. Merci à tous ceux qui ont permis sa création par l'apport de données, de photos et d'infos. Le site officiel de Briançonnet va bien sûr continuer à évoluer avec l'actualité, des nouveaux articles, etc. Nous comptons sur la participation de tous et toutes pour amener des éléments nouveaux aux modérateurs M. Henri Nicolas et Mme Berger Magali.
- ✓ Travaux/voirie : les travaux en régie par l'équipe technique vont prendre en charge :
  - L'aménagement de St Roch avec un parcours des plantes à arômes étudié par M. Sorsana
  - La pose de ralentisseurs à Briançonnet et au Prignolet
  - La conception des abris à containers du Prignolet et de La Sagne
  - La conception et la pose de garde-corps à La Sagne et d'une grille à l'église du Prignolet
  - Le fleurissement de la Commune
  - La remise en état de la voirie (chemins et routes) et de leurs dépendances.
  - Les tâches d'entretien courantes : nettoyage-propreté, fauchage, réseaux d'eau et d'assainissement, etc
- ✓ La remise en état de la façade Sud de l'église de Briançonnet en partenariat avec les beaux-arts est à l'étude.

Prochain Conseil Municipal à définir